

Procédure de conciliation interne

Rappel de la procédure (Circulaire 9529 du 12/06/2025)

1. Communication de la décision du Conseil de classe (bulletin du 01/07 + contact téléphonique avec le titulaire après le Conseil de classe)
2. Introduction d'une demande de conciliation interne (mercredi 02/07 entre 14h00 et 18h00 & jeudi 03/07 entre 09h00 et 15h00)

Commission locale de recours

- a. Soit recours jugé non recevable *
- b. Soit recours jugé recevable → Conseil de classe de recours (jeudi 03/07)
 - i. Soit décision maintenue *
 - ii. Soit décision revue *

Notification de la décision le vendredi 04/07, entre 11h00 et 12h30

3. Introduction d'un recours externe (jusqu'au 18/07)
Via plateforme E-recours ou par courrier recommandé, avec copie à la Direction de NDC

* Possibilité d'introduire un recours externe

Documents disponibles sur le site

1. Formulaire d'introduction d'une demande de conciliation interne
2. Formulaire d'introduction de recours externe